

#3

**Un monde
en transition**

#queltravail **demain**

“

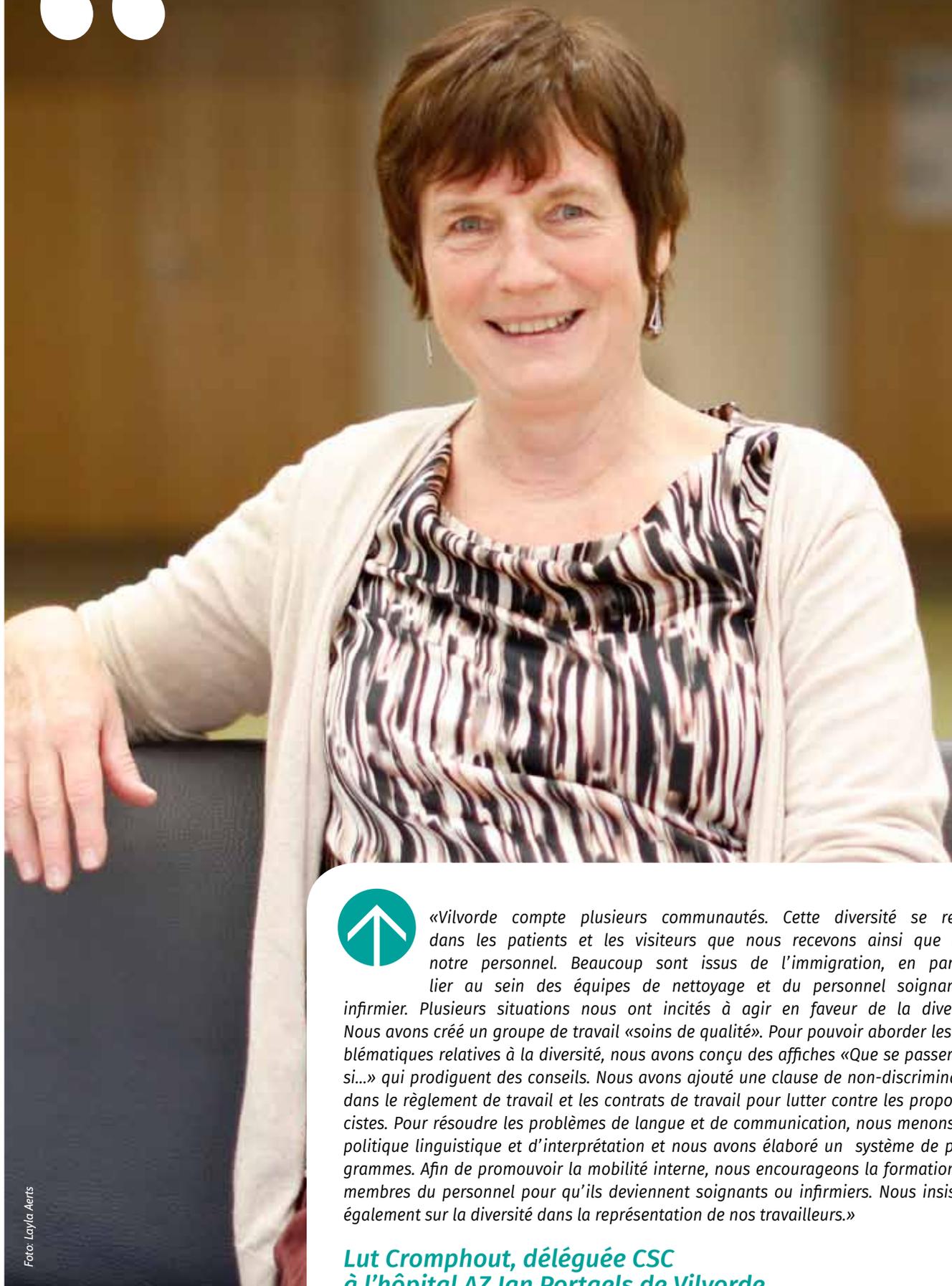


Foto: Layla Aerts



«Vilvorde compte plusieurs communautés. Cette diversité se reflète dans les patients et les visiteurs que nous recevons ainsi que dans notre personnel. Beaucoup sont issus de l'immigration, en particulier au sein des équipes de nettoyage et du personnel soignant et infirmier. Plusieurs situations nous ont incités à agir en faveur de la diversité. Nous avons créé un groupe de travail «soins de qualité». Pour pouvoir aborder les problématiques relatives à la diversité, nous avons conçu des affiches «Que se passerait-il si...» qui prodiguent des conseils. Nous avons ajouté une clause de non-discrimination dans le règlement de travail et les contrats de travail pour lutter contre les propos racistes. Pour résoudre les problèmes de langue et de communication, nous menons une politique linguistique et d'interprétation et nous avons élaboré un système de pictogrammes. Afin de promouvoir la mobilité interne, nous encourageons la formation des membres du personnel pour qu'ils deviennent soignants ou infirmiers. Nous insistons également sur la diversité dans la représentation de nos travailleurs.»

**Lut Cromphout, déléguée CSC
à l'hôpital AZ Jan Portaels de Vilvorde**

3

UN MONDE EN TRANSITION

Lors de notre congrès «Construisons l'avenir», en 2010, nous parlions déjà de la mondialisation comme d'une tendance de fond. À l'époque, nous subissons encore les répercussions de la crise financière mondiale, ce qui n'a toutefois pas remis en cause la mondialisation, bien au contraire. Comment éviter une vague de protectionnisme national? Pouvons-nous utiliser les règles internationales pour freiner la cupidité des riches et l'omnipotence des multinationales? Comment donner à l'Europe et à la zone euro les leviers nécessaires pour prévenir et gérer de telles crises? Comment travailler ensemble à un monde meilleur? La cerise a été posée sur le gâteau avec la signature des 17 Objectifs de développement durable (*Sustainable Development Goals*, ODD) des Nations unies (ONU) à New York en 2015. Dans le même temps, nous avons de plus en plus pris conscience que la lutte contre le réchauffement climatique nécessitait une coopération internationale accrue. Cette prise de conscience a débouché sur l'Accord des Nations unies sur le climat à Paris, fin 2015, qui peut être lu parallèlement aux ODD.

En quelques années seulement, le débat a complètement changé. Il est de moins en moins question de vaste coopération internationale (multilatéralisme), mais de plus en plus de repli national. Avec l'anti-multilatéralisme aux relents d'extrême droite. Les détracteurs s'opposent aux institutions et aux accords internationaux qui veulent encadrer la mondialisation, mais aussi à tout mouvement de personnes ou importation de produits et de services. Même la construction européenne est remise en question. Le mouvement syndical, en revanche, a de plus en plus conscience que les solutions durables devront venir principalement du renforcement de la coopération internationale et d'accords internationaux contraignants. Ces solutions doivent également reposer sur la solidarité entre les travailleurs et les travailleuses du monde entier et se traduire par un syndicalisme international et européen.

Les dégâts sont déjà très importants. L'Organisation mondiale du commerce

(OMC) traverse une crise. Elle a été remplacée par un imbroglio de guerres commerciales, d'une part, et d'accords bilatéraux de commerce et d'investissement, d'autre part. Le financement des institutions des Nations unies subit des pressions. Cette situation met en péril la force et l'autonomie de l'Organisation internationale du travail. Les États-Unis ont déjà annoncé qu'ils se retireraient de l'Accord sur le climat d'ici fin 2020 et le Brésil a décidé de leur emboîter le pas. L'un après l'autre, les pays ferment leurs frontières aux réfugiés. La Convention des Nations unies de 1951 sur les réfugiés est plus que jamais remise en question. Le Royaume-Uni se prépare à quitter l'Union européenne, dans le cadre du *Brexit*. D'autres pays européens commencent également à envisager une sortie, encouragés bien évidemment par les États-Unis et la Russie, qui se réjouissent d'un affaiblissement de l'Europe.

Tous ces événements s'inscrivent dans un contexte de tensions croissantes entre les pays.

Les foyers de conflits ne cessent de se multiplier, avec le risque que l'incendie se propage chaque fois davantage. À cela s'ajoute une nouvelle génération de responsables politiques qui préfèrent exploiter la polarisation pour asseoir leur popularité au niveau national plutôt que de coopérer à la gestion des conflits. Nous imaginons aisément que les multinationales – du moins celles qui ne sont pas actives dans la production d'armes – commencent également à s'inquiéter de ce repli national dans leur propre pays ou région, bien qu'elles tirent également parti de l'incapacité croissante à conclure des accords internationaux. Elles considèrent que le monde reste un échiquier sans adversaire, sur lequel elles peuvent librement déplacer leurs pions, en fonction des obstacles dressés par les gouvernements nationaux ou les syndicats. Il en résulte une concentration inédite des revenus, des richesses et du pouvoir dans les mains de quelques-uns.

Face à ce tableau désastreux de notre monde en transition, nous n'avons pas l'intention de rester les bras croisés.

Il est de moins en moins question de vaste coopération internationale, mais de plus en plus de repli national.



3.1 Entraver les chaînes d'approvisionnement

Les multinationales s'échinent toujours à enregistrer le chiffre d'affaires le plus élevé possible à un moindre coût afin de dégager un profit maximal. Elles cherchent donc la main-d'œuvre la moins chère avec la protection sociale la plus faible. Elles sont aveugles aux violations des normes fondamentales du travail et des droits humains. Les traitements dégradants sont donc nombreux dans les chaînes de production: travail des enfants, travail forcé et risques mortels. Lorsqu'une catastrophe se produit, les entreprises restent impunies alors que les travailleurs et les travailleuses touchés ne perçoivent aucune indemnisation. Pensons à la catastrophe de Bhopal en Inde, à la pollution causée par Chevron en Équateur ou aux récents abus commis chez Samsung.

Il a fallu l'effondrement du Rana Plaza, une usine au Bangladesh, qui a fait 1.156 morts, en 2013, pour prendre conscience que nous ne pouvions pas poursuivre dans cette voie. Les multinationales trouvent tout à fait normal de faire des affaires partout dans le monde en subissant le moins d'entraves possibles. Ce «permis de tuer» (*licence to kill*) doit céder la place à un «permis d'entreprendre» (*licence to operate*): vous ne faites des affaires que si vous remplissez une série de conditions minimales en matière de protection des travailleurs et des travailleuses et de l'environnement. Ceux qui attendent des nouveaux citoyens qu'ils agissent en accord avec nos valeurs et nos normes oublient d'exiger la même chose des entreprises.

Or, depuis 2011, nous disposons des principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les Droits de l'Homme (*United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights* ou UNGP's).

Avec la déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales, elles constituent ce que l'on nomme le «cadre Ruggie» qui demande aux entreprises de respecter les droits humains. Concrètement, cela signifie qu'elles identifient, réduisent et évitent les risques de violations des droits humains dans la chaîne de production. En anglais, ce principe s'appelle le *Human Rights Due Diligence* (HRDD), ce qui se traduit en français par «Diligence raisonnable tout au long de la chaîne». Dans les principes directeurs des Nations unies, cette diligence raisonnable est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et l'industrie. Cette responsabilité s'applique à l'ensemble de

la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise, quel que soit le lieu où se produit la violation: dans sa propre usine, chez les fournisseurs directs, chez les fournisseurs des fournisseurs ou chez les travailleurs et les travailleuses à domicile. Si l'on constate des violations dans la chaîne d'approvisionnement, l'entreprise acheteuse et le fournisseur partagent la responsabilité de résoudre et de prévenir les problèmes futurs. Les pouvoirs publics doivent surveiller et faire appliquer ce processus.

L'intégration de la diligence raisonnable en tant que véritable norme dans les opérations commerciales exige toutefois plus qu'une simple déclaration solennelle qui serait suivie d'un soutien purement formel des multinationales et des pouvoirs publics nationaux. C'est la raison pour laquelle des pays voisins de la Belgique ont pris des initiatives pour établir des normes et des engagements plus fermes. Jusqu'à présent, c'est la France qui est allée le plus loin, en adoptant une loi qui contraint les grandes multinationales à appliquer la diligence raisonnable et à en rendre compte. Samsung est la première entreprise à avoir été assignée au tribunal sur cette base. Aux Pays-Bas, le Parlement étudie un projet de loi depuis un certain temps. Ce sont des exemples à suivre, même si une approche européenne unifiée serait préférable.

#18. La CSC entend soutenir la responsabilité partagée des entreprises et des pouvoirs publics pour le respect des droits humains tout au long de la chaîne de production, aux niveaux national et international. Pas seulement avec de belles promesses mais avec des règles, des droits et des engagements fermes:

- a. une législation belge relative à la diligence raisonnable, à l'instar de la loi française «Devoir de vigilance» (2017) et de la loi néerlandaise «Zorgplicht kinderarbeid» (2016), comme étape préalable à une initiative européenne.
- b. Le cadre légal et son application doivent être améliorés pour rendre les entreprises pénalement responsables des violations des droits humains et des normes fondamentales du travail à l'étranger.
- c. Les entreprises belges plus exposées aux risques doivent s'associer aux initiatives sectorielles et mondiales existantes.
- d. Une convention ambitieuse et contraignante des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme. Nous attendons des autorités belges et de l'Union européenne le soutien total à ce texte.
- e. Une nouvelle convention de l'OIT pour le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement internationales.
- f. Des conditions en matière de droits de l'Homme et de droit du travail doivent être intégrées à tout marché public.
- g. La diligence raisonnable doit faire l'objet d'une concertation sociale dans chacun des secteurs.
- h. Le rapport annuel de chaque entreprise doit contenir un rapport sur la chaîne d'approvisionnement, validé de manière indépendante et qui doit faire l'objet d'une discussion préalable dans les organes de concertation.
- i. Dans le cadre de leur plan sur les ODD (cf. #25.), toutes les entreprises, institutions, organisations et administrations doivent élaborer leur propre plan en matière de diligence raisonnable, avec un examen étape par étape de tous les produits et services achetés.

3.2 Travail décent dans les chaînes numériques

Ce sont principalement les dérives dans l'approvisionnement en matières premières et en produits qui ont accru les pressions sur les multinationales pour les contraindre à la diligence raisonnable (cf. #18.). On se souvient surtout des scandales révélés dans les chaînes du secteur de l'habillement.

Avec la numérisation, de plus en plus de services sont externalisés à l'étranger. Les callcenters et le développement de logiciels ont longtemps été externalisés dans des pays à bas salaires, mais le phénomène s'accélère. Un nouveau type de chaînes de services internationales émerge à présent, dans la distribution (e-commerce), dans les services online (crowd work) et dans les services aux personnes (plateformes numériques).

Amazon est devenu l'empereur du commerce électronique et a clairement fixé la

norme: accessibilité 24h/24 et 7j/7, délais de livraison ultra courts, au coût le plus bas possible, avec des conditions de travail vraiment déplorables. Le monde des affaires considère Amazon comme un exemple d'organisation et de gestion de la chaîne numérique. Pour Amazon, c'est une activité très lucrative avec un bénéfice net d'environ 150 milliards d'euros en 2016.

Au travers de *Mechanical Turk*, Amazon est toutefois aussi devenu la référence d'un nouveau modèle commercial de placement professionnel via Internet. *Mechanical Turk* est la plateforme numérique d'Amazon.com, qui met en contact les demandeurs de certaines tâches et les travailleurs/travailleuses qui vont exécuter ces tâches. L'objectif n'est pas ici de mettre en relation des employeurs et des demandeurs d'emploi en vue

d'établir un contrat de travail en bonne et due forme, mais bien de trouver dans le monde entier des travailleurs qui sont prêts à effectuer telle ou telle tâche spécifique. Cela peut aller de la correction de programmes informatiques à des travaux de traduction. En tant qu'entreprise, vous ne devez plus vous adresser au marché de travail local. Avec les TIC, le monde entier – du moins celui qui est connecté à internet – est à vos pieds. L'entreprise paie à la tâche et au moins disant. C'est ce que l'on appelle le *crowd work*, *crowd* signifiant 'foule': en tant qu'entreprise, vous avez le choix entre des millions d'esclaves de l'internet.

Dans les chaînes de services numériques telles qu'Uber, Airbnb ou Deliveroo se posent donc exactement les mêmes problèmes que dans les chaînes d'approvisionnement internationales.

Les scénarios sont parfois pires encore parce qu'il n'y a pas de contrat de travail, pas de lieu de travail ni de personne de contact et il est donc pratiquement impossible de procéder à un contrôle. Pour les pays du Sud, l'OIT met tout en œuvre pour réduire l'économie informelle, avec sa recommandation n° 204 sur la transition vers l'économie formelle. Or, les technologies les plus récentes organisent le passage à l'économie informelle.

#19. La CSC étend son champ d'action aux chaînes de services internationales.

- Les comités d'entreprise européens et internationaux, le dialogue social européen, les accords-cadres européens et internationaux, ainsi que l'obligation d'appliquer la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement doivent devenir la norme dans le monde. Ce principe vaut également pour les plateformes numériques.
- Ce qui peut être fait dans le transport maritime, avec les conventions maritimes mondiales de l'OIT pour imposer des normes minimales pour les marins, doit aussi pouvoir l'être pour les crowd workers qui surfent sur la toile mondiale.
- Aux niveaux fédéral, européen et international, nous insistons pour que les plateformes et les sites de crowd work aient une responsabilité comme employeurs.
- L'obligation d'appliquer la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement doit également couvrir toutes les activités de service dans les chaînes internationales de production et de services.
- Au travers des organes de concertation, nous nous opposons à ce que les entreprises utilisent les plateformes numériques ou le crowd work dans un but de dumping social.

Le dumping social est au cœur du crowd working.



3.3. Emprise sur les géants de l'internet

Les «big 5» ou GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) gèrent les principales plateformes technologiques au niveau mondial, qu'il s'agisse des smartphones, des App stores, ou même de la gestion de notre communication personnelle. Ensemble, leur valeur boursière totale dépasse le PNB de l'Allemagne (soit 40% du PNB de la zone euro). La concurrence est pratiquement inexistante. Tout qui s'aventure sur leur terrain est racheté. Les «big 5» font la loi, et ce, de plus en plus même à l'égard des pouvoirs publics.

Les exemples de fuites autour de Facebook ont aussi montré clairement le pouvoir dont disposent les GAFAM et leur entourage en ce qui concerne la collecte de données. Ils vendent ces données à des annonceurs qui peuvent ainsi proposer de la publicité personnalisée. Leur emprise va très loin, y compris lors des campagnes politiques comme on l'a vu aux États-Unis. Donald Trump et Hillary Clinton ont payé ensemble pas moins de 80 millions d'euros aux GAFAM. Le risque est réel que la politique européenne et la politique nationale soient à leur tour contaminées.

Ces bénéficiaires faramineux restent hors de portée des services fiscaux nationaux. Les GAFAM investissent dans des paradis fiscaux, où ils bénéficient de régimes fiscaux très avantageux. Ils paient environ 9% d'impôts, contre 23% en moyenne pour les autres entreprises. Dans ce contexte, il était indispensable d'ouvrir un débat sur l'imposition correcte de telles entreprises (voir #5).

L'Union européenne réfléchit à un taux d'imposition de 3%, ce qui est loin de constituer une solution au vu de leur énorme pouvoir économique, politique et sociétal.

#20. La CSC veut s'opposer à l'énorme emprise des grandes entreprises de l'internet sur l'économie, la politique et la société, notamment en raison du danger pour la vie privée et la démocratie politique et économique. Par conséquent:

- les données doivent être reconnues comme un bien public. Les acteurs qui participent à leur collecte et à leur commercialisation doivent être rigoureusement régulés;
- la sécurité de l'utilisation des données par des organes de contrôle publics doit être garantie;
- les bénéfices que les entreprises tirent de l'exploitation, du traitement et de la vente de données doivent être imposés de manière efficace et innovatrice, afin que les recettes fiscales reviennent aux pays dans lesquels les données ont été extraites;
- les autorités fédérales, l'Union européenne et les institutions internationales doivent tout mettre en œuvre pour s'opposer à la concentration extrême des pouvoirs économique et financier des GAFAM et éviter les abus à des fins politiques.

Les grandes sociétés internet (les GAFAM) ont une énorme emprise sur l'économie, la politique et la société.



3.4

Dans les limites de la planète

L'Accord sur le climat conclu à Paris en 2015 s'est clôturé par l'engagement, au niveau mondial, de limiter le réchauffement climatique à 1,5°. L'accord devait être transposé en plans nationaux pour l'énergie et le climat. L'espoir s'est rapidement transformé en désillusion puisqu'il a fallu constater que les pays n'agissaient pas de manière conséquente à titre individuel. L'opposition des secteurs fossiles et des lobbies industriels n'a certainement pas facilité la situation. Dans l'intervalle, les dégâts liés au réchauffement climatique se multiplient : vagues de chaleur, feux de forêt, inondations, sécheresses...

Si les efforts promis au niveau national en termes de climat ne sont pas concrétisés rapidement, le réchauffement de la planète atteindra 2,7 à 3 degrés à la fin du 21^{ème} siècle. Les conséquences seront catastrophiques, pas uniquement pour la nature, mais aussi pour l'espèce humaine. Rien que pour l'Europe, on parle déjà d'un coût de 190 milliards d'euros et d'un bilan humain de 200.000 morts. Voilà qui nécessite avant tout des engagements concrets pour garantir une neutralité climatique dans les plus brefs délais. Pour ce faire, il faut éliminer les émissions nettes de gaz responsables du réchauffement climatique (gaz à effet de serre). Il restera toujours des émissions de CO₂, mais il faut les limiter au maximum et les compenser par une politique visant à éliminer les gaz à effet de serre grâce à de toutes nouvelles techniques de stockage ou de gestion environnementale.

La proposition faite par la Commission européenne fin 2017, à la veille du dernier

sommet sur le climat, visant à rendre l'Europe climatiquement neutre d'ici 2050, a constitué un important pas en avant. Elle doit toutefois être suivie d'actes, qui demanderont un changement radical et accéléré de notre économie et de notre mode de vie. En commençant par l'approvisionnement énergétique, la chaîne alimentaire, le transport et le logement, car c'est à ces niveaux que les progressions les plus fortes sont possibles. Pour les travailleurs et les travailleuses, ce basculement constituera une source d'insécurité supplémentaire, s'ajoutant à la transition technologique et à une série d'autres défis environnementaux. Les particules fines dans les villes, la soupe plastique dans les océans, l'épuisement des matières premières, l'érosion de la biodiversité, tous ces problèmes ont été quelque peu éclipsés par le débat climatique ces dernières années. Ils doivent revenir à l'avant-plan, notamment parce qu'ils sont partiellement liés aux causes

du réchauffement climatique. Pensons aux diesels qui réchauffent le climat tout en nuisant à notre santé et celle de nos enfants. La croissance de la population terrestre contribue à une empreinte écologique qui excède ce que notre planète peut supporter. Malgré ces incertitudes, nous devons être conscients qu'en l'absence de transition ambitieuse, la situation sera pire encore: sur une planète morte, il n'y a pas d'emplois. La transition écologique peut devenir un récit offrant des opportunités plutôt que d'être une source d'angoisses. Nous voyons déjà aujourd'hui des opportunités d'innovations, d'emplois et de renouveau sociétal.

Les travailleurs et les travailleuses doivent être un moteur important de la transition écologique. Ce n'est possible que si cette transition est juste et que les travailleurs et les travailleuses la perçoivent comme telle. Nous l'avons déjà souligné lors de notre congrès de 2010 et, grâce au travail du mouvement syndical international, l'Accord de Paris mentionne «*la nécessité d'une transition juste pour les travailleurs et la création d'emplois décents et de qualité*». Il est grand temps que ce postulat soit réellement concrétisé. L'époque du libre choix et des orientations globales sans propositions politiques concrètes est derrière nous.

#21. Dans tout ce qu'elle fait, la CSC veut être un moteur de la transition écologique, tant au niveau global que local. La transition radicale vers une société climatiquement neutre est prioritaire à ce niveau. Nos actions doivent toujours être empreintes de la nécessité d'une transition juste.

Le congrès confirme par conséquent les lignes de force des précédents congrès mais demande de concrétiser ces ambitions.

- La CSC traduit l'ambition d'une Europe climatiquement neutre sous la forme d'une Belgique climatiquement neutre, avec un plan spécifique. La transition sur le plan de l'approvisionnement énergétique, de la chaîne alimentaire, du transport et du logement doit occuper une place prioritaire à ce niveau, car c'est là que l'on peut enregistrer les plus fortes avancées.
- Tout le monde doit participer. Aux niveaux international et européen, les régimes d'exception pour la navigation aérienne et maritime doivent prendre fin. Il doit par exemple être possible de taxer le kérosène comme le diesel et d'instaurer une taxe kilométrique au niveau européen avec les données des organes de contrôle du trafic aérien (Eurocontrol).
- Chaque secteur et chaque entreprise doivent prendre leurs responsabilités dans la transition écologique. Un plan de transition doit être établi à tous les niveaux. Ce doit être un élément à part entière dans le dialogue social afin de vérifier systématiquement la manière dont nous offrons un accompagnement juste aux travailleurs à travers cette transition.
- La nécessité d'une transition juste doit s'accompagner d'une exigence d'égalité à tous les niveaux (voir #1.) afin d'éviter que les revenus les plus faibles supportent les coûts les plus élevés de cette transition, notamment par le biais d'une fiscalité environnementale dégressive sans compensations suffisantes. Au contraire, ces derniers doivent être les premiers gagnants, en particulier dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- Il faut accélérer considérablement la réalisation d'une mobilité d'entreprise durable: supprimer progressivement les subsides pour les voitures de société; moins de transport routier; des véhicules plus propres; le remboursement complet des déplacements domicile-lieu de travail en transports en commun ou vélo.
- Il est nécessaire de mettre en place un réseau de représentants syndicaux verts dans les entreprises, qui favorisent la réduction de l'empreinte écologique, avec un soutien fort de la part de la centrale professionnelle.
- Les fonds de formation sectoriels doivent aussi servir à accompagner les travailleurs vers une économie durable: formation, accompagnement vers de nouveaux emplois, acquisition de compétences écologiques...
- À côté de la transition technologique, la CCT n° 39 du CNT doit aussi encadrer la transition écologique (voir #3.).

3.5 Une politique migratoire juste

La migration a toujours existé, sous des formes diverses, à l'intérieur et l'extérieur de l'Europe: qu'il s'agisse de personnes en fuite ou de personnes à la recherche d'une vie meilleure, de personnes qui suivent leur partenaire ou de personnes qui vont chercher leur partenaire ailleurs, de personnes qui partent de leur propre initiative ou par nécessité ou de personnes qui sont attirées par des entreprises étrangères. Sur le plan politique, on a toujours tenté de réguler ces flux migratoires, y compris par le biais d'accords européens et internationaux. Au fil du temps, un ensemble de droits a vu le jour pour les migrants, y compris pour les travailleurs migrants, comme l'interdiction de discrimination et le droit à l'égalité de traitement.

La migration n'est pas une donnée stable, elle est faite de fluctuations. Les guerres, les famines et le chômage notamment sont des moteurs de la migration. Les pénuries sur les marchés de l'emploi locaux, prétendues ou non, auxquelles les employeurs tentent de faire face avec des travailleurs étrangers, sont aussi à l'origine de migrations. Le réchauffement climatique crée un nouveau flux migratoire: les réfugiés climatiques.

L'immigration a toujours suscité des résistances dans certaines couches de la population.

Ces oppositions se renforcent en cas de pic de migration. Tel fut le cas lors de l'approfondissement et de l'élargissement de l'Union européenne, notamment parce que l'on s'est préoccupé trop tard du dumping social ou qu'on l'a laissé suivre son cours. Il en va de même pour l'immigration extra-européenne. Ces mouvements créent de l'instabilité, ce dont les responsables politiques de la droite radicale aiment particulièrement tirer parti. Ils créent l'illusion que l'on peut s'opposer à la migration, alors que tout atteste que la migration ne fera qu'augmenter en raison de flux migratoires mondiaux (25,4 millions

de personnes déjà), de pénuries croissantes sur certaines parties du marché de l'emploi et de la problématique brûlante du réchauffement climatique. En raison également de la croissance de la population mondiale, suite notamment à l'explosion de la population en Afrique où la mortalité infantile diminue, des gens vont se mettre en route, tout comme suite aux progrès économiques dans de nombreux pays, qui offrent à un plus grand nombre de gens les moyens de voyager. C'est cette fausse promesse de frontières fermées qui a été à la base du *Brexit* en Grande-Bretagne et des victoires électorales de la droite radicale dans de nombreux pays. Ces sentiments sont encore renforcés par un discours très polarisant sur les migrants, qui tend vers le racisme et la xénophobie, mais est habilement maquillé en critique des religions et des cultures.

Nous n'avons jamais défendu un modèle dans lequel toutes les frontières seraient ouvertes.

Le débat enflammé sur la migration doit surtout nous inciter à maintenir un cap cohérent.

Ce cap doit s'orienter autour des grandes lignes suivantes:

- l'hospitalité au lieu de murs et de barrières pour ceux qui fuient des situations d'urgence;
- une politique modulée pour la migration économique en cas de pénuries réelles sur le marché de l'emploi: d'abord laisser la chance à ceux qui sont déjà ici (en particulier aux personnes d'origine étrangère), chercher ensuite au sein de l'Union européenne et ensuite seulement ailleurs. Dans cet ordre-là;
- investir dans l'intégration et l'accueil;
- des droits contraignants pour les migrants; en commençant par des papiers pour les personnes qui travaillent et le droit à un salaire égal, afin d'éviter les abus liés au dumping social.

Conséquence logique, la CSC s'engage résolument en faveur de la régularisation des sans-papiers qui vivent ici depuis longtemps.

#22. La CSC veut:

- a. des droits sociaux égaux pour les migrants, dans leur intérêt et le nôtre, pour empêcher qu'ils ne soient victimes du dumping social. Il faut y lier une politique forte pour garantir ces droits et lutter contre le dumping;
- b. un mécanisme de plaintes au niveau européen pour les migrants dont les Droits de l'Homme ne sont pas respectés, ainsi qu'un plan pour lutter contre la violence faite aux migrants par des trafiquants d'êtres humains et des États;
- c. une participation rapide des demandeurs et demandeuses d'emploi au marché du travail;
- d. une égalité de droits et l'accès à la sécurité sociale pour les migrants, par la conclusion d'accords bilatéraux supplémentaires avec les nouveaux pays d'origine, de manière à permettre la transmissibilité de leur sécurité sociale;
- e. la régularisation et la protection des sans-papiers qui, depuis longtemps déjà, séjournent ici, travaillent et/ou dénoncent des abus.

Tout montre que les migrations continueront à progresser.



3.6 Commerce équitable

La mondialisation économique s'est accélérée après la chute du mur de Berlin en 1989. Les multinationales ont ainsi disposé d'un champ d'action accru, mais elles continuèrent à buter sur quantité d'entraves au commerce que l'Organisation mondiale du commerce était chargée de supprimer. Cette opération a duré nettement plus longtemps que prévu et les pays ont commencé à investir de plus en plus dans des accords bilatéraux. L'Europe se distinguait par une spécificité: les pays de l'Union avaient pour la première fois décidé d'adopter une position de négociation commune sur la plupart des sujets, sans que l'objet des négociations ne soit toujours clairement défini. De ce fait, les lobbyistes des multinationales avaient le champ libre.

Nous avons saisi l'occasion offerte par les négociations avec les États-Unis (pour l'accord du TTIP) et avec le Canada (pour l'accord du CETA) pour changer la donne. Non pas pour nous opposer au commerce international avec ces pays, mais bien pour éviter que ces accords ne minent notre modèle social. Notre tentative, entreprise avec quantité d'autres organisations de la société civile, a partiellement abouti, avec l'aide du gouvernement wallon de l'époque. Une grande partie de nos objections restent encore valables aujourd'hui. Les négociations des accords sur le commerce et les investissements, qu'ils soient déjà en cours ou prévus, par exemple avec la Chine, l'Indonésie, le Japon, le Mexique, le Mercosur ou le Chili, présentent d'ailleurs toujours les mêmes défauts, en particulier:

- un déséquilibre entre les droits des investisseurs, d'une part, et les droits humains, du travail et environnementaux, d'autre part;
- des attaques contre le droit des gouvernements de réglementer parce que les multinationales peuvent s'adresser à des tribunaux spéciaux pour réclamer une compensation financière en raison de réglementations soi-disant «dommageables»;
- la réglementation des normes définies pour des produits et services par des instances technocratiques non élues, qui risquent de saper les normes européennes pour la protection de l'environnement et des consommateurs ainsi que la sécurité et la santé au travail;
- l'utilisation de listes de services qui ne peuvent pas être libéralisés (approche dite «de liste négative»). Cette technique laisse le champ libre à l'assujettissement de tous les autres services aux lois du marché international (cf. #7).

#23. Nous restons convaincus qu'une autre politique commerciale est possible, dont les objectifs seraient le travail décent et une transition socialement juste. Par conséquent, la CSC demande:

- a. que la politique commerciale ne subordonne pas les droits environnementaux et ceux des travailleurs et des travailleuses aux droits des investisseurs, mais qu'elle rende ces droits tout aussi contraignants;
- b. de mettre fin aux traités conclus avec le Canada (CETA) et le Japon (JEFTA) dans leur version actuelle parce que ces traités sapent le droit des États de réglementer et ne protègent pas assez les droits des travailleurs et des travailleuses;
- c. la transparence et la démocratisation de la politique commerciale, avec une implication suffisante des parlements et de la société civile;
- d. la coopération avec les syndicats et les autres acteurs de la société civile des pays avec lesquels des négociations sont en cours;
- e. l'élaboration, par l'Union européenne, de programmes de coopération technique destinés à accroître la capacité des syndicats du Sud, afin d'assurer une implication réelle, en collaboration avec les syndicats européens et entre ceux-ci;
- f. la création d'un organe international totalement neuf, qui règle aussi bien les litiges entre les multinationales et les pays en matière d'investissements que les litiges portant sur des violations des droits humains commises par les multinationales et les gouvernements. Avec des garanties d'une jurisprudence totalement indépendante et non privatisée.

Dans les accords commerciaux et les accords d'investissement, il y a souvent un déséquilibre entre les droits des investisseurs, d'une part, et les droits du travail, de l'homme et de l'environnement, d'autre part. Photo: action contre le TTIP et le CETA le 20 septembre 2016 à Bruxelles.



3.7 Un parlement mondial du travail

«Le potentiel de la mondialisation est énorme... À l'échelle du monde, l'économie de marché a démontré l'existence d'une grande capacité de production. À condition d'être bien gérée, celle-ci peut conduire à un progrès sans précédent, créer des emplois de meilleure qualité et plus productifs pour tous et contribuer à réduire la pauvreté dans le monde entier. Mais nous sommes bien conscients que nous sommes encore très loin d'atteindre ce potentiel. L'actuel processus de mondialisation ne donne que des résultats déséquilibrés, tant à l'intérieur des pays qu'entre ceux-ci. De la richesse est créée, mais trop peu de pays et de citoyens en reçoivent une part équitable». Voilà ce qu'écrivait l'Organisation internationale du travail (OIT) dès 2002 dans son rapport sur la dimension sociale de la mondialisation.

Plus de seize ans plus tard, nous observons clairement l'échec de la mondialisation. Les institutions internationales ne sont pas parvenues à orienter la mondialisation dans le sens adéquat. Le modèle économique global actuel oublie les travailleurs et les travailleuses et les exclut. Les pouvoirs publics et les institutions internationales cèdent trop souvent sous la pression des multinationales. De ce fait, nous sommes confrontés à une mondialisation non réglementée, où les inégalités se creusent entre les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les jeunes et les seniors. La pauvreté augmente, tout comme le nombre de violations des normes nationales et internationales du travail et les attaques contre la sécurité sociale.

Mais il y a de l'espoir. Différents organismes internationaux commencent à comprendre qu'il n'est pas possible de continuer sur la même voie et qu'un changement de cap s'impose. Ainsi, le G20 (le groupe des 20 pays les plus importants) reconnaît que les violations massives des principes du travail décent et en particulier des normes fondamentales du travail ne peuvent être un instrument de la concurrence entre les pays. L'OCDE a même récemment plaidé en faveur du dialogue social comme moyen d'améliorer l'emploi et le bien-être.

L'OIT apporte chaque année des améliorations aux conventions mondiales sur le travail. Citons par exemple la préparation d'une nouvelle convention et d'une nouvelle recommandation sur la violence et l'intimidation à l'égard des femmes et des hommes sur le lieu de travail. Après une période agitée, marquée par des attaques menées à la fois par des organisations patronales et des gouvernements, le tribunal pour les violations des normes internationales de l'OIT continue à exister. Vingt-quatre gouvernements y sont convoqués chaque année pour s'expliquer de violations des droits internationaux du travail. La CSC joue un rôle fondamental au sein de ce tribunal.

Au sein de l'OIT, certains réclament que la liste des normes fondamentales du travail soit complétée. Il s'agit des normes que tous les États membres doivent respecter, même s'ils n'ont pas ratifié les conventions en question. Aujourd'hui, il s'agit de l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination, de la liberté d'association et du droit à la négociation collective. Mais pourquoi ne pas inclure d'autres principes, tels que le droit à la sécurité et à la santé? Ou l'interdiction des heures de travail extrêmes? Et que penser du droit à un salaire décent? Ne sont-ils pas tout aussi fondamentaux?

#24. La CSC reste très attachée à l'Organisation internationale du travail (OIT) et continue à s'y investir massivement. Cent ans après sa création, l'OIT joue toujours un rôle irremplaçable dans la promotion et la préservation des droits des travailleurs et des travailleuses dans le monde entier, sous quelque statut que ce soit. À cet égard, la CSC mise en priorité sur l'obtention et la préservation de droits contraignants, en particulier:

- le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail, aux niveaux national, européen et mondial;
- le renforcement de l'OIT en tant qu'institution, y compris par le renouvellement et le renforcement de son arsenal législatif et la sécurisation des mécanismes de plaintes;
- une OIT plus forte dans le cadre des réformes des Nations unies: la concertation tripartite ne resterait plus seulement ancrée dans le fonctionnement de l'OIT, elle doit aussi contribuer au fonctionnement global des Nations unies;
- la promotion et la préservation des normes fondamentales du travail (l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination, la liberté d'association, le droit à la négociation collective) dans le monde entier, mais également l'extension systématique de ces normes. À commencer par le droit à la sécurité et à la santé au travail, la limitation de la durée du travail et le droit à un salaire minimum décent, à titre d'amorce d'un socle universel de la protection du travail, qui soit contraignant pour tous les pays qui adhèrent à l'OIT.

«Les institutions internationales ne sont pas parvenues à orienter la mondialisation dans le sens adéquat.»

3.8

Durabilité: un droit et un devoir

Lorsque nous observons comment les pays se replient sur eux-mêmes depuis quelque temps, il est vraiment miraculeux que les Nations unies soient parvenues à s'entendre, en 2015 à New York, sur les Objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals). Ces objectifs devaient être atteints pour 2030.



La CSC adhère aux Objectifs de développement durable 2030 comme référence du travail syndical pour la prochaine décennie.

ciale et le dialogue social, d'autres objectifs abordent d'importants thèmes syndicaux. Citons par exemple l'objectif 1 sur la protection sociale, l'objectif 3 sur l'égalité de genre, l'objectif 4 sur la formation, l'objectif 7 sur l'énergie, l'objectif 10 sur l'égalité de revenu, l'objectif 12 sur la production et la consommation durables, l'objectif 13 sur la transition juste et l'objectif 16 sur la liberté d'organisation et de négociation. Dans ce domaine, l'OIT a donc un rôle significatif à jouer (cf. supra). Au plan national, pourtant, nous n'allons guère au-delà de quelques *fake news* sur les bons résultats de la Belgique. Nous demandons des dispositions contraignantes sur ce qu'il faut améliorer, que ce soit au niveau national, européen ou international. On ne peut plus se contenter de la bonne volonté des entreprises et d'autres acteurs. Il faut ancrer ces dispositions sous la forme de droits contraignants, de règles à respecter et d'objectifs chiffrés dont l'évolution peut être observée.

Il s'agit de 17 objectifs principaux, traduits en 169 objectifs plus concrets. Les Nations unies ont publié en outre une liste de 242 indicateurs de développement qui font l'objet, depuis 2016, d'un suivi permanent aux niveaux national, régional et international. Cette approche ne se limite plus aux seuls pays en développement ou émergents. Tous les pays, du Sud comme du Nord, doivent chercher à atteindre les Objectifs de développement durable et contribuer à leur réalisation à l'échéance 2030, dans leur politique intérieure comme dans leur politique étrangère, notamment par la coopération au développement. Cette politique doit être menée en collaboration avec les entreprises et la société civile. Il s'agit d'un engagement mondial, sous le slogan «*Leaving no one behind*»: «*Ne laisser personne sur le chemin*».

En tant que syndicat, ces objectifs nous servent de modèle. Parmi les Objectifs de développement durable figurent bon nombre d'éléments qui inspirent notre action au quotidien et nous posent des défis. Outre l'objectif 8 qui vise le travail décent et donc l'emploi, les droits du travail, la protection so-

#25. La CSC adhère aux Objectifs de développement durable 2030 comme référence du travail syndical pour la prochaine décennie.

Nous luttons pour que les dispositions contenues dans les Objectifs soient traduites à tous les niveaux sous forme d'objectifs concrets, notamment par:

- une triple approche: les Objectifs de développement durable 2030 doivent être traduits à tous les niveaux et à court terme sous la forme de droits contraignants, de règles appliquées et de résultats chiffrés.
- Sur cette base aussi, des objectifs intermédiaires à fixer pour 2024. Rien n'est moins contraignant pour les responsables politiques que les objectifs dont la réalisation incombe seulement à un prochain gouvernement.
- l'élaboration régulière, en collaboration avec d'autres organisations de la société civile, d'un rapport alternatif à opposer au rapport officiel de la Belgique sur les Objectifs de développement durable.
- l'exigence de contrôles solides des pouvoirs publics concernant des initiatives en matière de développement durable;
- l'élaboration, avec les partenaires de la société civile, d'un plan ambitieux qui porte sur plus d'une législature.
- Avec la CES, veiller à ce que la nouvelle stratégie européenne à moyen terme (Europe 2030) s'inscrive totalement dans le cadre des Objectifs de développement durable 2030;
- le renforcement de la collaboration dans le cadre de *beweging.net* et du MOC et en particulier Solidarité mondiale et avec nos alliés nationaux et internationaux, syndicats et ONG, afin de réaliser l'agenda des Nations unies pour 2030;
- la demande, adressée à toutes les entreprises, institutions, organisations et administrations, de présenter leur propre plan de durabilité pour 2030, avec des objectifs intermédiaires et des rapports annuels d'avancement, tant en interne que vis-à-vis des tiers.